



SI Bléré - Val de Cher (Siren : 243700481)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bléré
Arrondissement	Tours
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	28/01/1950
Date d'effet	28/01/1950

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Vincent Louault

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	72 avenue du 11 Novembre
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37150 BLERE
Téléphone	02 47 30 36 51
Fax	02 47 30 36 51
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	31 475
Densité moyenne	83,62

## Périmètres

Nombre total de membres : 19

- Dont 18 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Athée-sur-Cher (213700081)	2 650
37	Azay-sur-Cher (213700156)	3 094
37	Bléré (213700271)	5 350
37	Céré-la-Ronde (213700461)	462
37	Chenonceaux (213700701)	370
37	Chisseaux (213700735)	644
37	Cigogné (213700750)	379
37	Civray-de-Touraine (213700792)	1 885
37	Courçay (213700859)	865
37	Dierre (213700966)	582
37	Epeigné-les-Bois (213701006)	440
37	Francueil (213701105)	1 340
37	La Croix-en-Touraine (213700917)	2 259
37	Larçay (213701246)	2 457
37	Luzillé (213701410)	905
37	Saint-Martin-le-Beau (213702251)	3 151
37	Sublaines (213702533)	193
37	Véretz (213702673)	4 449

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	CC de Bléré Val de Cher (243700820)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Voirie</p> <p>- Création, aménagement, entretien de la voirie</p> <p><i>L'achat et l'exploitation de divers matériels en vue d'exécuter des travaux d'entretien et de réparation de voirie. Le syndicat pourra passer, à titre accessoire, des conventions de partenariat et assurer des prestations de service dans le domaine relevant de sa compétence vicinalité, pour des collectivités hors de son secteur.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)